

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**

2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Eric MOISAN, Maire, M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, M. Cédric BOUGON, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR.

M. Jacky GILLET a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Absents : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie FLEGEAU

Date de la convocation et d'affichage : 13 mai 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Objet de la Délibération
n°20220519-063

- DELIBERATION POUR CHANGEMENT DE NOM DE LA COMMUNE

Dans le cadre de l'étude par les cabinets INKIPIT et Facteur Urbain sur le projet « identité » de la commune, des habitants ont émis des remarques sur le nom actuel de la Commune qui ne paraît pas très adapté et trop long. Un sondage sur internet et papier a donné les résultats suivants :

A la question : Etes-vous d'accord pour, dans le nom « Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle », abandonner la qualification « Commune Nouvelle » ?

Internet : 197 oui

4 non

papier : 32 oui

0 non

Vu l'Article L. 2111-1 du code général des collectivités territoriales :

« Le changement de nom d'une commune est décidé par décret, sur demande du conseil municipal et après consultation du Conseil Départemental. »

Vu Article R. 2111-1 : « Le décret mentionné à l'article L. 2111-1, qui porte changement de nom d'une commune, est pris sur le rapport du ministre de l'intérieur. »

Considérant les études menées par les cabinets Inkipit et Facteur Urbain et le résultat du sondage réalisé après les informations données dans le bulletin municipal de décembre 2021, le Conseil Municipal, demande que le nom de la commune soit désormais : Jugon-les-Lacs et sollicite M. le préfet des Côtes d'Armor pour engager cette procédure de changement de nom.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN


